

**Pièce n° 3 :**

**Règlement Particulier de l'Appel d'Offres  
(RPAO)**

## REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

### Note de présentation

La pièce n° 3, a pour objet d'aider le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué à fournir les informations spécifiques correspondant aux prescriptions du RGAO figurant à la Pièce n°2. Ces données doivent être établies pour chaque marché.

Le Maître d'Ouvrage doit préciser dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres les renseignements et les conditions propres à sa situation, au processus de passation du marché, aux règles applicables concernant le montant et la monnaie de l'offre, et aux critères d'évaluation des offres qui seront utilisés. Lors de la préparation de cette pièce, une attention particulière doit être accordée aux aspects suivants :

- a. Les renseignements qui précisent et complètent les articles de la Pièce n°2 doivent être inclus.**
- b. Les amendements et/ou les ajouts éventuels aux articles de la Pièce n°2, dictés par les conditions propres au marché considéré, doivent également être inclus.**

Cette pièce doit être remplie par le Maître d'Ouvrage avant la publication du Dossier d'Appel d'Offres. Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Travaux faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou précisent les dispositions du Règlement Général de l'Appel d'Offres.

En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles des Règlement Général de l'Appel d'Offres.

## Règlement Particulier de l'Appel d'Offres

Les dispositions ci-après, qui sont spécifiques aux Travaux faisant l'objet de l'Appel d'Offres, complètent ou, le cas échéant, précisent les dispositions du RGAO. En cas de conflit, les dispositions ci-après prévalent sur celles du RGAO. Les numéros de la première colonne se réfèrent à l'article correspondant du RGAO.

Références du RGAO	Généralités
1.1	<p><b>Définition des Travaux:</b></p> <p>Les travaux objet du présent Appel d'Offres concernent les <b>travaux de construction du poste agricole de NDOKAYO, Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.</b></p> <p>Les travaux regroupés en deux phases comprennent notamment :</p> <p style="padding-left: 40px;">(Phase 1) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lot N° 100: Installation de chantier ;</li> <li>• Lot N° 200: Terrassement ;</li> <li>• Lot N° 300: Fondations ;</li> <li>• Lot N° 400 : Maçonnerie ;</li> <li>• Lot N° 500 : Charpente Et Couverture ;</li> <li>• Lot N° 600 : Menuiserie Bois et métallique ;</li> <li>• Lot N° 700 : Peinture et Revêtement ;</li> <li>• Lot N° 800 : Electricité ;</li> <li>• Lot N° 900 : plomberie sanitaire.</li> </ul> <p><b>Nom et adresse du Maître d'Ouvrage:</b> Maire de la Commune de BETARE-OYA</p> <p><b>Référence de l'Appel d'Offre:</b> Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N° ____/AONO/CBO/SG/CIPM/2020 du _____</p>
1.2	<p><b>Délai d'exécution :</b> Le délai maximum prévu pour la réalisation des prestations objet du présent Appel d'Offres est de <b>Trois (03) mois</b></p>
2.1	<p>Source de financement: <b>Budget d'Investissement Public (BIP), Exercice 2020</b></p> <p>Nom du projet: <b>travaux de construction du poste agricole de NDOKAYO, Commune de Bétaré-Oya, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.</b></p>
4.1	<p>Liste des candidats pré-qualifiés, le cas échéant : <b>sans objet.</b></p>
5.1	<p><b>Provenance des matériaux, matériels et fournitures d'équipement et services.</b></p> <p>L'exécution du présent marché nécessitant l'acquisition des matériels et matériaux, préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun sous réserve de leur conformité aux normes techniques et à la condition que leurs prix soient homologués.</p> <p>Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorise l'importation desdits produits.</p>

## 6.1 Critères d'évaluation

### *Critères éliminatoires*

#### **I. Critères éliminatoires**

Les critères éliminatoires sont les suivants :

##### ❖ **Offre administrative**

- l'absence d'une pièce administrative requise dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- la non-conformité d'une pièce par rapport au modèle type dans un délai d'au plus de 48 heures ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée.
- absence de la caution de soumission.

##### ❖ **Offre technique**

- offre technique incomplète ;
- une fausse déclaration ou une pièce falsifiée ou scannée ;
- n'avoir pas de chantier abandonné ;
- n'avoir pas une surface financière d'au moins dix millions (10 000 000) FCFA
- N'avoir pas justifié de réalisation au cours des trois (03) dernières années d'un projet de bâtiment de montant au moins égal à quinze millions (15 000 000) F CFA (pièces justificatives : copie première et dernière page du contrat, et PV de réception provisoire ou définitif);
- Note de l'offre technique inférieure à **14 sur 17**.

##### ❖ **Offre financière**

- offre financière incomplète ;
- absence du prix unitaire quantifié.

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur:

##### ▪ **Situation financière ;**

- Chiffre d'affaires : Justifier d'un chiffre d'affaires annuel d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 (quinze millions) F CFA (pièce justificative : attestation signée du service compétant);
- Chiffre d'affaire effectivement réalisé des années 2018 et 2019 justifié par un bilan certifié d'un expert comptable  $\geq$  15 000 000 (quinze millions) francs CFA;
- Attestation de solvabilité financière d'au moins 15 000 000 (quinze millions) francs CFA

##### ▪ **Expérience ;**

- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation d'au moins deux (02) projets de bâtiment de montant cumulé supérieur ou égal à 20 000 000 (vingt millions)(pièces justificatives : copie première et dernière page du contrat et PV de réception provisoire ou définitif)
- Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation d'un projet autre que les travaux de bâtiment : travaux routier ou d'aménagement d'espace, fournitures, d'électrification d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 (quinze millions)(pièces justificatives : copie première et dernière page du contrat et PV de réception provisoire ou définitif)

##### ▪ **Personnels ;**

L'entreprise devra avoir, ou s'être engagée à embaucher avant le début des travaux et pour la durée du chantier, le personnel technique compétent nécessaire, à savoir :

- Un Ingénieur des Travaux de Génie Civil ayant au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine (joindre curriculum vitae daté, et signé par le candidat, une attestation de présentation de l'original du diplôme, une copie certifiée conforme du diplôme et une attestation de disponibilité signée par le candidat au poste de conducteur des travaux);
- Un Technicien Supérieur de Génie Civil ou plus comme chef de chantier Génie Civil ayant au moins trois (03) années d'expérience dans le domaine de la construction et ayant réalisé au moins deux (02) projets de construction (joindre curriculum vitae signé par le candidat, une copie certifiée conforme du diplôme une attestation de présentation de l'original du diplôme, ainsi qu'une attestation de disponibilité signée du candidat.) ;
- Présentation d'un personnel d'exécution (maçon, ferrailleur, conducteur de camion benne, peintre, coffreur, électricien ((Pièces justificatives : CV fourni et signé et attestation de disponibilité).

**NB :** Le personnel proposé ne sera considéré à l'évaluation que si les pièces justificatives exigées, datant de moins de trois mois et se rapportant audit personnel, sont fournies et signées.

▪ **Matériels ;**

L'entreprise devra disposer au moins du matériel ci-après :

- Une (01) aiguille vibrante,
- Cinq (05) pelles rondes,
- Cinq (05) pelles bèches,
- Cinq (05) brouettes,
- Cinq (05) pioches,
- Deux (02) niveaux à bulle d'air,
- une (01) fiole,
- un (01) fil à plomb,
- dix (10) casques de sécurité,
- dix (10) bottes,
- une (01) boîte à pharmacie.

L'entreprise devra justifier de la propriété et de l'état du matériel nécessaire à l'exécution des travaux. Les justificatifs du matériel sont les photocopies certifiées conformes des cartes grises ou d'attestation de dédouanement datant de moins de trois (03) mois pour le matériel roulant en propres et une attestation de location pour les matériels roulants en location et les photocopies certifiées de factures pour les autres matériels (Toute certification doit se faire par le service émetteur).

▪ **Méthodologie d'exécution des travaux et planning.**

- Organigramme de l'Entreprise
- Organisation et méthodologie d'exécution des travaux
- Planning d'exécution des travaux
- Plans du projet
- Dispositions prévues pour la protection de l'environnement
- L'hygiène et la sécurité du chantier

▪ **Présentation Générale des offres**

7.3.	Visite du site des travaux et réunion préparatoire : le candidat signera sur l'honneur l'attestation de visite de site (cette Attestation aussi bien que toute l'offre engage le soumissionnaire qui ne pourra se prévaloir de la non connaissance du site pour d'éventuelles réclamations)
12.	Langue(s)de l'offre : Français ou Anglais

13.1. La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complétée, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillée comme suit:

**Enveloppe A – Volume I: Pièces administratives**

- a. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée (suivant modèle joint);
- b. L'accord de groupement, le cas échéant;
- c. Le pouvoir de signature, le cas échéant;
- d. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance ou tout autre document établi par l'institution compétente du pays de résidence du soumissionnaire étranger datant de moins de trois (3) mois précédant la date de remise des offres;
- e. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement ;
- f. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres;
- g. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **400 000 (Quatre cent mille) francs CFA** et d'une durée de validité de **trois (03) mois**, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun, sauf dispositions contraires prévues par la convention de financement;
- h. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'autorité compétente de l'organisme chargée de la régulation;
- i. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois mois;
- j. une carte du contribuable ;
- k. Une attestation de non redevance délivrée par le Chef du Centre des Impôts territorialement compétent certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant de moins de trois mois ;
- l. Plan et attestation de localisation de l'entreprise

**NB 1: - En cas de groupement chaque membre du groupement doit présenter un dossier administratif complet, les pièces e, f, g, étant uniquement présentés par le mandataire du groupement.**

**NB2 : Toutes les pièces doivent être présentées en version originale ou en copies certifiées conformes.**

**Enveloppe B– Volume II: Offre technique**

**b.1. Les renseignements sur les qualifications**

- Les références de l'Entreprise pour les travaux de bâtiment durant les trois (03) dernières années (joindre copie des contrats première et dernière page et PV de réception provisoire ou définitif) ;
- Le CV, la copie du diplôme certifié, l'attestation de disponibilité des personnes devant assurer la fonction de conducteur des travaux, Chef de chantier. Le Conducteur des travaux devra avoir au moins la qualification de l'Ingénieur des Travaux de Génie-Civil et Technicien Supérieur de Génie

Civil pour le chef de chantier.

- Les moyens matériels de l'Entreprise compatible avec la nature des travaux ;
- Attestation et rapport de visite de site ;
- Une attestation sur l'honneur de non abandon de chantier au cours des trois dernières années ;
- Une attestation de solvabilité financière ;
- Chiffre d'affaires des trois (03) dernières années (copie première et dernière page des contrats).

*b.2. Propositions techniques*

- Organigramme de l'Entreprise
- Organisation et méthodologie d'exécution des travaux
- Planning d'exécution des travaux
- Plans du projet
- Dispositions prévues pour la protection de l'environnement
- L'hygiène et la sécurité du chantier

*b.3. Les preuves d'acceptations des conditions du marché*

- Le CCTP paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté à la dernière page
- Le CCAP paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté à la dernière page

	<p><b>Enveloppe C – Volume III : Offre financière</b></p> <p><i>c.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</i></p> <p><i>c.2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli ;</i></p> <p><i>c.3. Le Détail quantitatif et estimatif dûment rempli ;</i></p> <p><i>c.4. Le Sous-Détail des prix et/ou la décomposition des prix forfaitaires.</i></p> <p><i>NB: Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.</i></p>
	<p><b>Prix et monnaie de l'offre</b></p>
14.4.	<p>Sous réserves des dispositions contraires prévues au CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire au titre du futur marché, ou à tout autre titre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres seront inclus dans le prix et dans le montant total de son offre.</p>
15.2.et 15.3	<p>Monnaie(s) de l'offre et indication sur le taux de change : <b>Franc CFA (F CFA)</b></p>
	<p><b>Préparation et dépôt des offres</b></p>
16.1.	<p>Période de validité des offres:</p> <p>La période de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.</p>

17.1.	Montant de la caution de soumission est de : <b>400 000 (quatre cent mille) francs CFA.</b>
18.1.	Les offres seront évaluées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre <b>soixante (60) jours</b> au minimum et <b>quatre vingt dix (90) jours</b> au maximum. La méthode d'évaluation figure à l'article 32.2(e) du RGAO. Le délai d'exécution proposé par le Soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.
19.1.	Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres: il n'y aura pas de réunion préparatoire avant l'établissement des offres.
20.1.	<b>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées:</b> les offres rédigées en français ou en anglais seront reçues en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles.
21.2.	<b>Adresse du Maitre d'Ouvrage à utiliser pour l'envoi des offres:</b> Maire de la Commune de BETARE-OYA, B.P :02 BETARE-OYA Tél :..... Numéro de l'Appel d'Offres : N° ____/AONO/CBO/SG/CIPM/2020 du _____
22.1.	<b>Date et heure limites de dépôt des offres:</b> Chaque offre rédigée en français ou en anglais devra parvenir ou être déposée contre récépissé dans le Secrétariat de la Commune de BETARE-OYA, au plus tard le .....à <b>10 heures</b> et devra porter la mention: <p style="text-align: center;"><b>Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence</b>  N° ____/AONO/CBO/SG/CIPM/2020 du _____  pour les travaux de construction du poste agricole de NDOKAYO, Commune de Bétaré-Oya,  Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.  <b>A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"</b></p>
25.1	<b>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis:</b> L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle des réunions de la Mairie de BETARE-OYA, Case Communautaire le _____ à <b>11 heures.</b>
	<b>Evaluation et comparaison des offres</b>
31.2.	Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie : Sans objet.
32.2. (e)	Le délai d'exécution « <b>ne sera pas</b> » évalué. Le délai Maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour l'exécution des prestations est de <b>trois (03) mois.</b>
32.2 (g).	La méthode d'évaluation des variantes techniques : <b>Sans objet</b>
33.1.	Marge de préférence nationale au cours de l'évaluation : <b>Sans Objet</b>
	<b>Attribution du marché</b>

<p>34.1 et 34.2</p>	<p>Le Maître d’Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l’offre a été reconnue conforme pour l’essentiel au Dossier d’Appel d’offres <b>et évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.</b></p> <p><b>A-ECLAIRSSICEMENT SUR LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES</b></p> <p>Tout soumissionnaire désirant obtenir des éclaircissements peut en faire la demande par écrit ou télécopie adressée au Maître d’Ouvrage au Secrétariat du Maire de la Commune de BETARE-OYA.</p> <p><b>B-MODIFICATION SUR LE DOSSIER D’APPEL D’OFFRES</b></p> <p>Le Maître d’Ouvrage pourra, à tout moment avant la date limite de remise des offres et pour quelques motifs que ce soit, à son initiative ou en réponse à une demande d’éclaircissement formulée par un soumissionnaire, modifier par voie de rectificatifs le Dossier d’Appel d’Offres. Le rectificatif sera fait par écrit ou télécopie et adressé à tous les soumissionnaires qui ont acquis le Dossier d’Appel d’Offres. Il leur sera opposable.</p> <p><b>C-NOTIFICATION DU MARCHE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Notification</b></li> </ul> <p>Avant l’expiration du délai de validité des offres, le Maître d’Ouvrage notifiera à l’attributaire du marché par lettre, télex ou télécopie confirmé par lettre recommandée, l’acceptation de son offre. Cette lettre indiquera le montant du marché et le délai d’exécution retenus par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de BETARE-OYA.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Libération de la caution de soumission</b></li> </ul> <p>Les soumissionnaires non retenus pourront récupérer leur caution de soumission sur demande écrite adressée au Maître d’Ouvrage après publication des résultats de l’Appel d’ Offres. Toute offre non retenue et non réclamée par le soumissionnaire dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication des résultats de l’Appel d’Offres sera détruite.</p>
	<p><b>Cautionnement définitif</b></p>
<p>39.1 39.2</p>	<p>Le cautionnement définitif garantira l’exécution des prestations et sera constitué dans un délai de <b>vingt (20) jours</b> à compter de la date de notification du contrat.</p> <p>La caution de soumission est restituée au <b>cocontractant</b> dès constitution de ce cautionnement définitif.</p> <p>Son montant est fixé à deux pour cent (2%) du montant du Marché toutes taxes comprises. Le cautionnement définitif peut être remplacé par une caution personnelle et solidaire d’un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.</p>